Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 60 (1950-1951)

Heft: 6

Artikel: Mille personnes, chaque nuit...

Autor: Luy, Gilbert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-558655

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A la Conférence de Hanovre

Mille personnes, chaque nuit...

Par GILBERT LUY

Si 17 sociétés nationales de Croix-Rouge —

Secrétaire général de la Croix-Rouge suisse

«La tension Est-Ouest s'y enregistre comme une courbe de température...» C'est en parlant des camps d'accueil et de transit que le Ministre Albertz, membre du Gouvernement de Basse-Saxe, fit récemment cette allusion au rapport de cause à effet qui continue d'exister entre la tension politique Est-Ouest et l'afflux des réfugiés demandant leur admission dans les zones

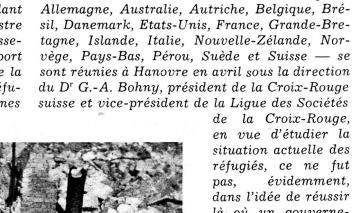
occidentales d'Alle-

magne.

Cet afflux, plus ou moins contrôlable et contrôlé, est en moyenne aujourd'hui de l'ordre de mille personnes par nuit. C'est dire que la plus grande migration de tous les temps n'a pas encore cessé et que les neuf millions de réfugiés et d'expulsés déjà arrivés en Allemagne de l'Ouest voient sans cesse leur s'accroître. nombre Ces nouveaux venus ajoutent ainsinouvelles difficultés à celles que les autorités n'arrivent déjà pas à résoudre. Le problème des réfugiés est comparable aujourd'hui à celui que poserait un nouvel et gigantesque tonneau desnaïdes...

Plus de neuf millions d'êtres humains,

deux fois la population de la Suisse entière, ont en effet été contraints par la force — les expulsés — ou par la peur — les réfugiés — de quitter leur foyer et de chercher asile au-delà d'une ou de plusieurs frontières! Les problèmes posés aux autorités des pays de refuge furent aussi bien d'ordre moral, psychologique, économique et financier que politique. Aucun de ces problèmes n'est résolu ni ne pourra l'être dans un proche avenir. Le temps d'une génération suffira à peine pour y parvenir.





Un homme, une femme et un chien vivent dans ce trou. -Hambourg, mars 1951 (photo Mlle Gonin).

en vue d'étudier la situation actuelle des réfugiés, ce ne fut évidemment, dans l'idée de réussir là où un gouvernement avait échoué. Mais avec l'intention de rechercher des solutions propres à alléger dans la mesure du possible les souffrances et les difficultés des millions d'expulsés ou de réfugiés vivant actuellement en Allemagne et en Autriche.

Cette conférence, organisée par la Ligue et la Croix-Rouge allemande, fut divisée en trois parties distinctes. Une série de visites de camps et de logements de réfugiés permit d'abord aux délégués de voir dans leur tragique réalité toute la détresse morale et la ruine maté-

rielle causées par de tels déracinements.

Les délégués assistèrent, dans des camps d'accueil proches de la zone russe, à des interrogatoires de réfugiés arrivés de la veille. Ils visitèrent des chambres d'épouillage, des dortoirs, des cuisines. Ils posèrent des questions, consultèrent des dossiers, s'émurent à des récits haletants, volubiles, ou mornes de résignation. Ils virent des familles de huit personnes entassées dans deux chambres, des installations provisoires et misérables vieilles de plusieurs années déjà. Ils découvrirent, ici, deux cent cinquante hommes, femmes, vieillards et enfants entassés dans un abri sinistre de béton, humide et froid; ils pénétrèrent, là, dans des trous de cave de quatre mètres sur trois aménagés en salle à coucher, salle à manger, cuisine pour cinq et buanderie tout à la fois.

Ils virent ces mille détails aussi qui relient seuls, pour tant de misérables, le triste présent à leur passé, une photo de mariage ou de première communion, une image de la Vierge ou un verset biblique, le portrait d'un soldat, une petite figurine de Saxe intacte et ridicule. Ils virent enfin et surtout des vieillards aux visages ravagés, aux regards vides, aux expressions si tristement résignées, et des marmailles d'enfants aussi, turbulents, frondeurs, déguenillés et si pâles. Toute une humanité agglomérée, comprimée, grise et sans espoir.

Une écrasante charge financière et sociale

La seconde partie de la conférence fut réservée à des exposés techniques présentés par des membres du Gouvernement fédéral de Bonn ou de celui de Basse-Saxe ainsi que par des personnalités des Croix-Rouges allemande et autrichienne.

Le D' Lukaschec, ministre des réfugiés de la République fédérale allemande de l'Ouest et réfugié lui-même, souligna particulièrement les dispositions législatives prises par son gouvernement en vue d'assurer aux expulsés et réfugiés tous les droits politiques des citoyens allemands. Il fit état également de la nouvelle loi qui aura pour but de répartir les réfugiés entre les différents pays de la République fédérale en vue de décharger le Schleswig-Holstein, la Basse-Saxe et la Bavière actuellement surpeuplés.

Il s'arrêta longuement, enfin, aux conséquences financières de ce vaste problème. Une loi assure par exemple le financement des secours d'urgence auxquels ont droit les expulsés et réfugiés, secours qui représentèrent en 1950 une somme de 1 milliard 800 millions de marks. Des impôts prévus à cet effet seront perçus pendant vingt ans sur tous les Allemands qui ne subirent pas directement des dommages de guerre et doivent permettre de donner à ceux qui en furent victimes les moyens de se recréer une nouvelle existence. Il faudrait, d'après l'étude achevée récemment par une commission d'enquête, douze milliards de marks pour permettre de résoudre de façon constructive l'ensemble du problème des réfugiés. C'est là une somme considérable. L'Allemagne ne la réunira que si elle parvient, d'une part, à consolider rapidement son économie et à accroître ses exportations et, d'autre part, à s'assurer une large participation de capitaux étrangers.

Rôle et devoir de la Croix-Rouge

La troisième partie de la Conférence permit enfin à la Ligue, au Comité international aussi présent et aux délégations des sociétés nationales de la Croix-Rouge de faire état de leurs propres réalisations et de leurs expériences relatives aux réfugiés, et de discuter de la nature des besoins existants et la forme à donner aux actions de secours à entreprendre. Il fut très clairement déclaré et admis que les Sociétés de Croix-Rouge ne sauraient s'attaquer à résoudre des problèmes tels que ceux des logements et des possibilités de travail, qui sont essentiellement de compétence gouvernementale. Leur rôle devrait consister par contre à alléger les difficultés présentes des réfugiés et à secourir avant tout les mères et les enfants, les malades et les vieillards, la jeunesse, enfin, si dangereusement menacée par l'oisiveté.

Le premier but de cette conférence, qui était d'intéresser un nombre plus important de sociétés nationales de Croix-Rouge à la situation tragique des réfugiés, a certainement été atteint. Qu'adviendra-t-il toutefois des nombreuses résolutions adoptées? Resteront-elles des vœux pies, ou détermineront-elles un accroissement sensible des interventions existant déjà aujourd'hui?

La Croix-Rouge suisse, qui proposa au Conseil des Gouverneurs de la Ligue la convocation de cette conférence et qui s'efforça d'y participer en lui apportant une contribution active et constructive, souhaite que des résultats pratiques importants viennent bientôt la couronner.

Il s'agit, aujourd'hui, non seulement d'améliorer les conditions de vie ou de santé de milliers d'enfants, de mères, de malades et de vieillards, mais encore et surtout de manifester à des millions d'êtres humains déracinés et malheureux, par un élan massif et généreux, l'esprit de solidarité qui nous unit à eux comme membres d'une société humaine en laquelle il vaut la peine de garder la foi.

Le 8 mai à Radio-Genève

Le 8 mai, journée internationale de la Croix-Rouge, pendant que les sociétés nationales de la Croix-Rouge commémoraient dans leurs pays la date anniversaire de la naissance d'Henri Dunant, une remarquable émission organisée par les soins de Radio-Genève et diffusée par les antennes de 14 émetteurs de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord rappelait à des millions d'auditeurs le sens profond de cette journée.

Cette deuxième émission internationale de la Croix-Rouge était due à la collaboration des Croix-Rouges d'Autriche, de Belgique, du Danemark, de Finlande, de France, de Grèce, d'Irlande, du Luxembourg, du Maroc, de Monaco et de Suisse.